

Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Troubaix-Tourcoing: Trois mois, 13.50
Six mois, 26.50
Un an, 50.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, 45 fr.
Trois mois, 13.50
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

La prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

BOURSE DE PARIS DU 1^{er} MARS

Cours à terme de 1 h. 22, communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table with 3 columns: VALEURS, Cours du jour, Cours précéd. Rows include 3 0/0 amortissable, Rente 2 0/0, Rente 3 0/0, Italie 5 0/0, etc.

Table with 3 columns: BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental), 28 FÉV., 1^{er} MARS. Rows include 3 0/0, 4 1/2 0/0, Emprunts 5 0/0.

Table with 3 columns: Service particulier Journal de Roubaix, 28 FÉV., 1^{er} MARS. Rows include Act. Banque de France, Société générale, etc.

Table with 3 columns: DÉPÊCHES COMMERCIALES, New-York, 1^{er} mars. Rows include Change sur Londres, Café good fair, etc.

ROUBAIX, 1^{er} MARS 1879.

BULLETIN DU JOUR

En prenant possession du fauteuil de présidence de la commission du budget, M. Brisson a adressé à ses collègues des conseils dont nous devons nous empresser de prendre acte. « Il est temps, a-t-il dit, de faire trêve aux questions politiques qui passionnent et de s'occuper enfin des affaires qui intéressent le pays. » Cette exhortation est on ne peut plus sensée, seulement nous ne pouvons

nous empêcher de faire remarquer que, jusqu'à présent, M. Brisson n'avait pas préché d'exemple; car nul ne s'est évertué plus que lui à soulever les questions irritantes qui ont si profondément troublé la conscience publique, particulièrement celle de la mise en accusation des ministres du 16-Mai, dont il a été l'un des plus ardents promoteurs, en sa qualité de rapporteur de la commission d'enquête électorale.

M. Brisson a ensuite engagé vivement la commission à se mettre à l'œuvre sans retard et sans relâche, de façon à ce que pour la première fois depuis longtemps, le budget pût être étudié sérieusement et discuté longuement, afin d'arriver à des dégrèvements d'impôts et à une diminution des charges qui pèsent sur le pays.

Ici encore nous devons faire observer que si depuis 1876, le budget n'a pu être discuté sérieusement en temps opportun, la responsabilité en revient uniquement à la commission exclusivement composée de membres de la gauche, présidée par M. Gambetta, et qui attendait toujours systématiquement la dernière heure de la session pour mettre en délibération nos lois de finances, dans le but avoué de placer le Sénat dans l'impossibilité d'exercer son droit de contrôle.

Nous tenons à bien constater ces faits, afin que le pays souvenant peut-être, se rappelle que s'il a été inquiété par de stériles agitations, que si ses intérêts ont été sacrifiés aux calculs d'une politique ambitieuse et malsaine, c'est au seul parti de gauche qu'il est en droit d'en demander compte. Maintenant arrivons au fond de la question. M. Brisson nous fait espérer des dégrèvements d'impôts. Nous serions heureux d'ajouter foi à ces promesses; mais nous ne saurions en vérité, les prendre au sérieux quand le budget de 1880, se présente avec une aggravation de dépenses.

Voici, en effet, les chiffres que nous relevons dans le projet soumis à la Chambre, par M. le ministre des finances :

Le budget des dépenses de l'exercice de 1880 s'élève pour l'ordinaire à deux milliards sept cent cinquante quatre millions, quatre cent trente deux mille six cents francs, ce qui constitue une augmentation de près de 34 millions et demi sur celui de l'année 1879; et le budget des dépenses extraordinaires monte à 361 millions 657 mille 688 francs, c'est-à-dire, à plus de 282 millions que celui du précédent exercice. De telle sorte que le budget général des dépenses atteint dans son ensemble la somme énorme de 3 milliards 316 millions en chiffres ronds, soit 367 millions d'augmentation sur le budget de 1879.

On voit par ce simple exposé que nous sommes loin d'entrer dans la période des économies qu'on nous fait entrevoir. Comment en effet concilier avec cet accroissement de dépenses, une réduction d'impôts?

Les 367 millions d'excédants de dépenses, il faudra bien les trouver quelque part; or c'est ce que dans la bourse des contribuables qu'on pourra les prendre. D'où il faut conclure que nous n'avons décidément pas le gouvernement à bon marché qu'on nous avait promis.

M. DE MARCÈRE ET LA LANTERNE

Prenez l'affaire au début. On sait de quelle haine les radicaux poursuivent depuis longtemps l'institution de la police. Après le 16 Mai, les attaques commencent pour aller en augmentant. On s'en prit d'abord à la police des mœurs; on exploita quelques incidents isolés, on demanda l'épuration du personnel attaché à ce service; et la Lanterne, allant plus loin, mit en cause M. Lecour, placé à la tête du service des mœurs. M. Lecour, indigné, demanda au préfet, M. A. Gigot, la permission de poursuivre ses dévoués. Elle lui fut refusée, et M. Lecour donna sa démission.

Eh bien! par ce succès, la Lanterne attaqua alors très-vivement la police municipale, et surtout son chef, M. Ansart. Devant des dénonciations odieuses, M. Ansart, comme M. Lecour, porta plainte à son chef. Le gouvernement hésita longtemps avant d'intenter un procès à la Lanterne; il ne s'y décida qu'après avoir défini et limité les points sur lesquels porterait la poursuite.

On sait quel a été le caractère de ce procès; la Lanterne fut condamnée, mais certaines dépositions permirent aux radicaux de réclamer une enquête. Mieux eût valu ne pas l'ordonner, mais, l'ordonnant, il fallait aller jusqu'au bout, en lui imposant un caractère essentiellement administratif. C'est ce que voulait M. Gigot; c'est ce que ne fit pas M. de Marcère.

Le corps diplomatique s'émouva en même temps que le monde politique, d'une enquête qui comptait parmi les commissaires chargés d'y procéder, un ancien membre de l'Internationale qui pouvait livrer à la publicité certains faits destinés à rester secrets, puisqu'ils intéressaient les rapports internationaux au point de vue de la sûreté mutuelle des États. Il ne se rassura qu'en apprenant qu'aucun dossier ne serait communiqué aux commissaires. Malheureusement il fut vite démenti que la passion politique inspirait les commissaires; M. A. Gigot se refusa à assister aux séances; le ministre n'y parut pas; et son sous-secrétaire d'Etat, M. Lepère, eut la faiblesse, contrairement à ce qui avait été convenu, de promettre communication de tous les dossiers. A la suite de ces divers incidents, la majorité de la commission se retira.

Ce n'était pas là un dénoûment. M. Ansart le comprit et offrit sa démission. M. A. Gigot avait déjà remis la sienne à M. de Marcère, qui, à deux reprises, en lui promettant toutes satisfactions; et cependant le lendemain il abandonna M. Gigot, et fit passer son dossier à M. de Marcère, qui tenait à M. Gigot. Elle avait accusé en effet M. le ministre de l'Intérieur de ne pas oser exiger la révocation de M. Ansart, parce qu'il pouvait redonner les révélations de ce chef de service de la préfecture de police. Les insinuations très-peu

dénuées de ce journal atteignaient l'homme en termes si clairs qu'il n'y a plus d'indiscrétion à les reproduire.

La Lanterne accusa M. de Marcère d'être mêlé à des spéculations de Bourse, ce qui aurait été connu de M. Ansart, spéculations de Bourse auxquelles M. Jacques Meyer, secrétaire particulier de M. le ministre de l'Intérieur, ne serait pas étranger, toujours d'après la presse radicale intrinsèque.

On sait le reste: l'article de la Lanterne apportant un élément nouveau, substituant la question de Marcère à la question de la préfecture de police, le départ du ministre pour l'Orne, tous ces faits ont abouti, avec le silence gardé par M. de Marcère, à une crise.

Les collègues de M. de Marcère pensaient, en effet, qu'il devait déferer la Lanterne aux tribunaux; mais dans le conseil tenu mercredi, il déclara que pas n'était besoin de poursuivre la Lanterne, puisqu'il allait être interpellé par M. Clémenceau, et, à son défaut, par un ami complaisant, et que c'était à la tribune qu'il entendait se justifier d'un mot et légitimer ses colportiers. Seulement il inclinait à arriver devant la Chambre qu'après avoir accepté la démission de M. Albert Gigot, du même coup, celles de MM. Ansart et Marseille, et donné ainsi une satisfaction à l'extrême gauche.

Le ministre fut donc d'avis d'attendre, et la démission de M. Albert Gigot fut acceptée dans ces conditions. Quoi qu'il en soit, d'incidents en incidents, la question de la préfecture de police est devenue ainsi, d'administrative qu'elle était, gouvernementale, et de gouvernementale, parlementaire. Une interpellation devait avoir lieu à ce sujet, à la Chambre. Elle ne s'est pas produite. Qu'en faut-il conclure?

LA PREMIÈRE RÉCEPTION À L'ÉLYSÉE.

Cette première manifestation officielle du nouveau chef de l'État avait pris les proportions d'un événement politique et méritait de être une manifestation spéciale. Des dix heures, les salons de la présidence étaient remplis et l'on circulait difficilement, la foule se tenait de préférence dans la double galerie où était dressée la table. La présidence d'un parti de ce public était la même qu'aux jours du Maréchal. Il y eut, en effet, deux réceptions, l'une pour les diplomates, de fonctionnaires, de savants, de magistrats, de militaires qui ne changent pas, et la seconde réservée qui pouvait se constater entre eux, et qui était la prédominance de l'habit noir sur les uniformes. Quoiqu'il y eût un assez grand nombre d'officiers, ce nombre était bien inférieur à celui du Maréchal. Mais ce qui modifiait surtout l'aspect des salons, c'était l'absence absolue du monde de la droite. Le monde de la gauche a pris officiellement possession de l'Élysée. Minutiers, écrivains, journalistes, appartenant à un autre groupe de la société française, et quelque chose d'analogue dut se passer quand, après la chute de Charles X, le palais des Tuileries se trouva pour les députés de la Légion d'honneur, pas plus qu'il ne l'avait fait pour la réception du prince de Hohenzollern. En face de lui, assis sur un canapé, et contrairement à l'habitude de la monarchie qui restait debout à côté de son mari, Mme Grévy et sa fille. C'est là qu'on allait les saluer. Elles se levèrent à la suite de M. de Marcère, et saluèrent la qualité des personnes que venait leur présenter le Président; Mme Grévy, très-simple et très-digne, en robe noire et blanc, avec une coiffure blanche; Mlle Grévy, très-jeune en toilette blanche et rose. Les dames n'ont pas quitté un seul instant cette place, et le Président est resté à la sienne, dans le premier salon. Il est

probable que, plus tard, ils s'accoutumeraient, selon l'usage, à aller, vers le milieu de la soirée, parotir les groupes de femmes.

Un de ces groupes les plus nombreux s'était formé devant le second salon; Mmes Jules Ferry, Floquet, Scheurer-Kestner, Allain Targé, Charles Ferry, Delaporte, Cartier, la plupart fort jolies, toutes très-élégantes et très-entourées; un peu plus loin un autre groupe se formait autour de M. Waddington, la princesse Hohenlohe, la marquise de Molins et la plupart des femmes du corps diplomatique. De tous côtés un grand nombre de sénateurs et de députés des gauches, y compris M. Louis Blanc.

Il y avait là, certainement, bien des gens. M. Étienne Arago, par exemple qui ne s'était pas trouvé depuis longtemps dans un grand salon. Nous avons rencontré un de nos confrères radical incorrigible autant que spirituel lequel a pris part à plusieurs révolutions, et qui nous a dit:

« C'est la première fois que j'entre dans un palais sans être en robe de chambre. — C'est comme moi, lui a répondu un de ses amis, je me regarde dans toutes les glaces et je crois toujours que je vais m'y voir en garde nationale. »

« Ce n'est pas tout, dit-il, le ministre de l'Intérieur se tenait entre des barricades; s'écriait un peu plus loin, un monsieur, arrêté entre les trames des robes de ses voisines. — Et bien, vous savez, mon cher, a repris quelqu'un près de lui, il n'en faut plus faire d'autres. »

La réception, on le voit, avait un caractère spécial très-curieux. On y causait, d'ailleurs, beaucoup de la retraite de M. de Marcère et de la conversion. M. le ministre de l'Intérieur s'est entretenu longtemps avec M. René Brice auquel il demanda assurance-on, de l'interpellation. Un peu après, parlant d'autres personnes, il a exprimé un grand désappointement, il est le d'être au pouvoir et heureux d'avoir trouvé avec l'interpellation dont il va être l'objet, l'occasion d'en sortir. Il s'exprimait avec l'indignation d'un honnête homme outragé contre les insinuations calomnieuses de la Lanterne et annonçait qu'aujourd'hui on demandait des excuses à ses accusateurs. Il a émis encore la pensée que lorsqu'il sera tombé, on reprendra les attaques contre qu'il était membre du ministère d'où on veut expulser les éléments modernes. Il semble douter de l'efficacité du concours de la Chambre pour résister aux violents et a ajouté comptes sur la modération, sur la fermeté, sur le bon sens du Président de la République.

Ailleurs, c'est le ministre des finances qui était sur la sellette, à propos de sa déclaration du matin sur la conversion. Par-dedans ces salons se manifestait une foule de personnes, en revanche, le louant d'avoir arrêté l'agiotage effréné de ces derniers jours; d'autres affirmaient qu'il aurait pu le prévenir. On annonçait une interpellation sur ce sujet. Au total, réception intéressante à cause de son caractère agité et dans laquelle éclatait plus de curiosité que de confiance. Il faut rendre hommage d'ailleurs à la bonne grâce des maîtres de la maison qui ont fait à tous leurs visiteurs le meilleur accueil. Le Président de la République a retenu longtemps près de lui, M. le général Chanzy.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 28 Février 1879

Présidence de M. MARTEL

Il y a grande affluence.

M. Victor Hugo occupe la tribune.

L'orateur réclame l'amnistie totale, générale, et l'oubli pour les auteurs de la guerre civile.

A ses yeux la commune, c'était tout le monde et personne. — Murmures et protestations à droite.

M. Victor Hugo ajoute qu'il y avait d'un côté la commune démoissant l'unité nationale et de l'autre trois monarchies luttant contre la République.

Il termine en demandant que de ces deux choses-là, on fasse jaillir la lumière.

M. FÉREY répond.

Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Annonces: la ligne, 25 c.
Réclames: " 30 c.
Faits divers: " 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. OUVRIER, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE, 87, 89, 91, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

L'orateur critique avec force le projet d'amnistie.

M. GISSANT, au nom de la minorité de la commission, déclare qu'il est impossible au Sénat de voter le projet sans violenter la conscience publique.

M. LE MOYNE, ministre de la justice, explique les motifs qui ont décidé la chambre à accepter le projet de gouvernement.

Il dit que le gouvernement n'avait pu l'amnistie plénière, qu'il était assez fort pour cela, mais les crimes qui ont été commis ne pouvaient pas être oubliés.

L'orateur réclame énergiquement la commune et ses auteurs.

Il dit que l'amnistie actuelle est une mesure d'humanité, sans péril et sans danger.

L'orateur réclame les élections faites contre le gouvernement, et démontre que le projet est parfaitement constitutionnel.

Abordant la question des contumaces, le ministre constate que le projet offre toutes les garanties.

Il croit que la rentrée en France des graciés produira un grand apaisement.

S'il y avait des ingrats, la loi ne serait pas impuissante, nous mettrions la rigueur à la place de la clémence.

M. DÉROUEN remercie M. le Gardien des sceaux de la franchise et de la fermeté de ses déclarations, mais il n'est pas sans inquiétude au sujet des principes. Il explique les raisons qui lui ont fait présenter un contre-projet.

Le Sénat décide de passer à la discussion des articles.

Il repousse successivement à une grande majorité les contre-projets de MM. Victor Hugo et Benoît Bréville.

Les articles 1, 2, 3 et 4 du projet du gouvernement sont adoptés. Sur l'article 5, M. Gavardie renonce à développer son amendement.

L'article est adopté.

On procède au scrutin sur l'ensemble du projet.

En voici le résultat:

Volants 279

Majorité absolue 125

Pour l'adoption 162

Contre 86

Le projet de loi sur l'amnistie est adopté.

M. DE CARAYON-LAUVREY dépose un projet de loi tendant à accorder une pension aux veuves, aux enfants, aux parents et aux frères de soldats tués pendant l'insurrection communale de 1871.

Une voix s'élève: Cela s'applique-t-il aussi aux victimes du 2 décembre?

Le Sénat décide que la prochaine séance aura lieu mardi.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 28 février 1879

Présidence de M. GAMBETTA

La Chambre valide les élections de MM. Lemaignen et Gavini.

M. ANISSON-DUPERRON demande à interpellation M. le ministre des finances sur la conversion du 3 0/0.

M. SAY accepte l'interpellation immédiate.

M. ANISSON développe son interpellation.

L'orateur blâme énergiquement le silence gardé par le ministre des finances à propos de la conversion du 3 0/0; il dit que ce silence a favorisé la baisse de la Bourse.

L'orateur conclut sans déposer d'ordre du jour, mais en demandant qu'on fasse la lumière sur le fait qu'il signale.

M. LEON SAY, ministre des finances, répond que l'initiative du gouvernement devrait être sauvegardée; que par son silence le ministre disait assez que, dans sa pensée, le jour de déposer le projet de conversion n'était pas venu.

Le ministre ajoute qu'il ne fut pas mécontentement surpris de voir la question agitée, hier, dans la commission du budget, au préjudice de l'initiative du gouvernement. Vives protestations de MM. Allain-Targé et de Douville-Maillefeu.

M. Victor Hugo continue en disant que si on l'interpelle, l'émotion qui s'ensuivra incombera exclusivement à l'interpellateur, à qui il en laissera toute la responsabilité.

M. LE COMTE DE DOUVILLE-MAILLEFEU propose au nom du droit d'initiative des députés.

M. JANVIER de LA MOTTE reproche à M. le

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 2 MARS.

— 28 —

LA CROIX DE MOUGUERRE

PAR

CLAIRE DE CHANDENEUX

XVI

(SUITE)

Elle écoutait, étonnée qu'il eût osé nécessaire de commenter ses premières paroles. Il avait parlé, elle croyait; mais quel déchetement dans tout son être! Silencieuse, égarée, elle pleurait encore quand Gracieuse, les bras chargés de gâteaux fraîchement coupés, les croisa au détour d'une allée.

Elle avançait les yeux baissés. Sans un sanglot contenu qui parvenait aux oreilles, elle eût passé sans les relever sur les deux fiancés.

Les pleurs de Marie-Anne la remuèrent comme une profanation ou comme un crime. Pleurer à la veille du bonheur!... Qu'avait-on fait à sa chère malade?

Gracieuse, les sourcils froncés, oublia ses entrainements, ses rancunes, sa réserve. D'une voix dure elle interpella le jeune homme.

— Qu'avez-vous dit à cette enfant? Oubliez-vous qu'elle est malade?... que j'éprouve la volonté et mon expérience à lui rendre la santé?... Il lui faut de la joie et vous lui arrachez des larmes!... Je fais des miracles pour son bonheur... pour son bonheur à elle!... et, sans le sentir, vous allez détruire l'effet!

— Gracieuse! supplia Marie-Anne, épouvantée de cette violence.

La Basquaise l'enveloppa d'un regard indéfinissable.

— Demain, vous serez à moi, aujourd'hui, vous êtes encore à moi. J'ai le droit de vous défendre. Car vous êtes bien à moi, allez?... plus que vous ne le pouvez croire! Et je ne veux pas qu'on vous tourmente quand je travaille à vous sauver.

— Vous vous trompez, Gracieuse; le mal que je fais à Mlle de Fozzelle est insupportable autant qu'involontaire, dit Étienne.

— Elle est un geste incertain. Son accent était âpre et saccadé.

— Qu'est-ce donc que cette communication obligatoire? Non, j'ai tort, je ne la veux point connaître. Que m'importe vos sentiments et vos motifs?... Ce qui m'importe, c'est la paix de Marie-Anne... et cela je l'exige.

Gracieuse Irribéry, dit gravement l'officier, vous avez joué un tel rôle dans les événements qui ont mené le mariage de Mlle de Fozzelle que vous avez acquis tous les droits à son affection comme à ma reconnaissance. Voici le fait qui arrache des larmes à votre chère convalescente.

Il raconta brièvement ce qu'il avait dit déjà, d'une façon plus explicite, à Marie-Anne.

Celle-ci s'était remise de sa première émotion; elle voulait paraître courageuse et l'était, en effet, car elle dit avec un doux accent angélique:

— C'est la première épreuve de la vie militaire que je dois partager avec vous. Vous me trouverez prête à la subir.

Gracieuse fit un mouvement de colère et de pitié; ses yeux de velours s'entremirent.

— Moi je ne comprends pas, fit-elle avec passion. Je ne saurais jamais comprendre qu'un ordre vienne au lendemain d'un mariage prendre l'époux à l'épouse pour l'envoyer au loin. Il le faut, dites-vous. Il faut d'abord s'aimer! et quand on s'aime, on ne se sépare pas.

— Ah! si l'on voulait supporter ma présence! soupira ardemment Marie-Anne.

— Eh! qui pense à vous accuser, vous, Marie-Anne?... reprit Gracieuse avec un singulier accent de commisération. Vous, vous êtes l'innocence! Il paraît que M. de Vambry est la loi.

— Ne savez-vous donc pas, indomptée Basquaise, sourit l'officier, que cette scène troublait jusqu'au cœur, que la loi est chose sainte?

— Celle que Dieu a faite pour le mariage, oui. Celle que les hommes arrangent à leur usage, non.

— Gracieuse, ne préchez pas la révolte devant votre courageuse amie.

— Ou est le courage? A subir votre prétention, ou à résister de s'y soumettre?

Un peu de colère grondait dans la voix du jeune homme.

— Cette loi qui vous froisse m'oblige à partir... je partirai.

— Cette loi, quand le cœur l'emporte sur l'ambition, on la brave.

L'accusation tomba durement sur le cœur agité du lieutenant d'artillerie, Gracieuse, dans son désir passionné du bonheur de sa malade, avait dépassé le but.

— C'est en bravant la loi, Gracieuse Irribéry, dit froidement Étienne, que l'on devient ce qu'est devenu Jean Bérétte. Serait-ce donc vous qui l'y auriez poussé?

Il entraîna Marie-Anne doucement, fermement, sans plus parler, comme si toutes les rancunes, tous les regrets de son cœur se fussent exhalés dans l'amertume de ce nom: Jean Bérétte.

Gracieuse demoura foudroyée. Qu'avait-elle dit? A quelle folie parole avait-elle été entraînée pour s'attribuer cette allusion plus pénétrante qu'une piqûre?

A quel mobile avait-elle obéi?... Le bonheur si menacé, si douloureux déjà de Marie-Anne était-il seul en cause dans cette explication brûlante?

N'était-ce pas, au contraire, les sentiments refoulés, les sensations mal vaincues, la nature enfin qui avaient palpité sous le voile d'un intérêt étranger?

Des larmes corrosives brûlaient soudainement ses paupières ardentes.

— Ah! malheureuse!... malheureuse!... gémit-elle en s'enfuyant vers sa demeure. La volonté est entière!... mais le cœur est défaillant!

Lorsqu'elle se retrouva seule, enfermée dans sa maisonnette close, elle s'abandonna à un accès de pleurs dont on n'eût point soupçonné la violence dans ce caractère hautain.

Elle pleura longtemps, longtemps, puisant un soulagement insensé dans ce flot qui débordait enfin. Est-il naturel de rester toujours impassible, austère, devant l'attrait grandissant?... Est-il possible de travailler de ses propres mains, avec une énergie persistante, au bonheur de qui vous prend le cœur?... Ne faut-il pas qu'un jour le cœur éclate?

Son cœur avait éclaté.

Combien, pourtant, elle avait été vaillante!... Dès le premier jour, elle avait senti, en rencontrant l'officier, que le héros de la montagne palissait devant et étranger, et dès le premier jour elle s'était emparée d'indifférence et de hauteur.

Promise à Jean Bérétte, elle éprouvait le remords des âmes généreuses qui ne veulent point se donner deux fois.

Et quand il lui fallut s'avouer que son affection d'enfance pour un compagnon de jeux, que son admiration même pour les hauts faits d'un aventurier contrebandier ne pouvaient contrebalancer l'impression profonde que l'étranger produisait sur elle, elle se consacra de corps, de volonté, de science, à fortifier la barrière que se plaçait naturellement entre elle et lui.

Le cœur n'eût pas été assez. En faire le mari d'une autre, en rendant à cette mortelle favorisée de la naissance une santé qu'elle enviait à la fille des montagnes, c'était une œuvre qui tenait cette nature romanesque et loyale.

L'entreprise, d'un dévouement plus raffiné qu'on ne le pouvait supposer, présentait

un commencement de réussite quant à la santé, et une réussite certaine quant au mariage entrevu.

Marie-Anne, un peu raffermie, moins pâle et toute heureuse, allait être donnée à la femme de M. de Vambry.

Gracieuse l'avait voulu, et avait aidé, croyait-elle en rejoignant, on touchait au but. Bien! dit le jeune ménage, qui lui devait une grosse part de son bonheur futur, la quitterait en la béniissant... au moins Marie-Anne. Lui, deviendrait peut-être un peu, et l'estimerait davantage.

Elle avait accusé d'instinct, sans comprendre, de vouloir, en éprouvant sa fiancée, faire rejeter à un avenir incertain la conclusion de cette union peu désirée.

Son cœur s'était gonflé sous le ressentiment, sous le regret, sous le déchaînement instantané des plus intimes, des plus multiples sensations.

En croyant défendre Marie-Anne, elle avait cédé à l'instinct du sacrifice inutile, de l'effacement prochain d'un édifice si durement échafaudé.

« Elle avait parlé avec une vivacité qui n'était pas dans ses habitudes, avec une passion qui pouvait la trahir. La fièvre Basquaise en était chargée comme d'un malheur et honteuse comme d'une faute. »

On ne la revit pas au château de toute la soirée. La marquise, qui l'envoya chercher pour les derniers préparatifs,